

La brigade de contrôle et de répression des fraudes du ministère du Commerce, vient de saisir une importante cargaison de laits infantiles produits par la firme Lactalis, ainsi que des huiles végétales non conformes, vendus librement sur le marché local.

Cette opération du ministère du Commerce est consécutive à la révélation de la contamination de certains laits infantiles de la firme Lactalis, situation qui a conduit au retrait du marché français des produits concernés.

A l'annonce de cette information, le ministère du Commerce a pris des dispositions pour retirer également lesdits produits du marché camerounais, toute chose qui a conduit aux saisies effectuées depuis le 30 décembre 2017.

Au sujet des huiles végétales également saisies, tout est parti d'un communiqué du directeur général des douanes, annonçant le déversement sur le marché local des huiles végétales non enrichies à la vitamine A, contrairement aux exigences de la norme en vigueur au Cameroun en la matière.

D'où l'entrée en scène des éléments de la brigade de contrôle et de répression des fraudes du ministère du Commerce, qui ont effectivement retrouvé sur le marché les huiles végétales des marques Promex, Evita, Jersey ou encore Super délicieux, toutes non conformes à la norme en vigueur dans le pays ; notamment en ce qui concerne l'enrichissement en vitamine A et à l'étiquetage.
